

Formation du personnel à la lutte contre l'incendie - Exercices obligatoires

Personnes concernées

Tout personnel des entreprises ou établissements prévus à l'article R221-4-1.

Objectifs de la formation

Etre capable de déclencher l'alerte, de maîtriser un début d'incendie. Se mettre en conformité avec la réglementation prévue par le Code du Travail.

Contexte

Former ses personnels à la lutte contre l'incendie fait partie des prérogatives incombant au chef d'entreprise.

Contenu de la formation

DÉCOUVERTE D'UN DÉBUT D'INCENDIE

- Transmission et diffusion de l'alarme,
- Intervention immédiate,
- Organisation de l'évacuation.

DIFFÉRENTS TYPES D'EXTINCTEURS

- Utilisation des extincteurs,
- Définition des classes de feux,
- Choix de l'extincteur.

EXERCICE PRATIQUES D'EXTINCTION SUR FEUX A.B.C.

- Extincteur à eau pulvérisée,
- Extincteur à mousse,
- Extincteur à poudre.

EXERCICES D'ALARMES SUIVIS D'ÉVACUATION

- Ces contenus de formation peuvent être personnalisés selon les besoins et les attentes de l'entreprise.

LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES RELATIFS À LA SÉCURITÉ INCENDIE

- R 221-4-1
- R 231-53
- R 232-12-19
- R 233-41
- R 233-83
- R 235-4



Formation du personnel à la lutte contre l'incendie - Exercices obligatoires

Prérequis
Aucun

Durée
Variable selon le lieu de formation

Formateurs
Formateurs reconnus compétents

Dispositifs de suivi
Feuille d'émargement par demi-journée. Attestation de stage

Lieu de formation
Au sein d'un centre City'Pro ou dans l'entreprise de l'apprenant

Méthodes pédagogiques
Méthodes adaptées à la formation pour adulte

Modalités d'évaluation et type de reconnaissance de la formation délivrée
Attestation de fin de formation

Délais d'accès
Variable selon modalités de financement et disponibilités en agence

Modalités d'accès
Consultez la page agence sur le site city-pro.info

Accessibilité
Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès de l'agence concernant l'accès à la formation visée

Tarifs et modalités des financements
En centre City'Pro ou sur city-pro.info